## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE COMMUNE DE GOYRANS (31120)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nº 25/06

Le QUATRE mars de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

<u>Etaient présents</u>: Mmes Anne-Claire CAMAIN, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Marie-Laure BOUCHERET, MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT

<u>Procurations</u>: Mme Mathilde PEYREGA à Mme Véronique HAÏTCE, M. Laurent ZANDONA à M. Eric GEORGET

Absents: Mmes Julie COLLANGE, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 25 février 2025

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Objet: Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) 2025-2029 du Sicoval

Vu l'arrivée à échéance de la CTG actuelle au 31 décembre 2024,

Vu la nécessité de renouveler la Convention Territoriale Globale pour une durée de 5 ans, Vu la délibération du conseil de communauté du Sicoval en date du 09/12/2024 relative au renouvellement de la CTG (2025/2029),

Il est demandé aux communes d'émettre un avis sur le renouvellement de la CTG (2025/2029)

Vu les motifs exposés ci-après par Madame le Maire :

En mars 2020, la communauté d'agglomération du Sicoval, ses 36 communes et la Caf de la Haute-Garonne signaient pour 5 ans la convention territoriale globale (CTG).

Pour rappel, la CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions répondant aux besoins éducatifs et sociaux des habitants d <sup>t</sup> un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales et une collectivité territoriale auquel peuvent être associés d'autres partenaires institutionnels et associatifs. Elle s'appuie sur le Projet social de territoire (PST) qui s'inscrit dans une dynamique participative et qui définit les orientations de développement adaptées aux réalités du territoire.

Elle vise la coopération entre les acteurs pour une politique sociale et familiale globale dans le respect des domaines d'intervention de chacun. Ce document cadre permet d'acter l'engagement des parties prenantes dans la réponse aux besoins des habitants.

L'élaboration de la CTG du Sicoval en 2019 a été appréhendée dans la continuité des contrats enfance jeunesse, et son positionnement s'est centré sur les thématiques des services aux familles relevant du financement de la CAF. L'enjeu transversal du numérique y a été ajouté permettant de travailler avec un réseau d'acteurs élargi.

Aujourd'hui, les conclusions du diagnostic social de territoire amènent à proposer une structuration de la CTG 20252029 en 4 axes stratégiques et 11 orientations, se déclinant de la manière suivante (axes et orientations validés en conseil de communauté du SICOVAL par délibération en date du 09/12/2024 relative au renouvellement de la CTG (2025/2029).

- Axe 1 : Faciliter le parcours usager
- 1.1 Assurer l'accessibilité de l'information et des services
- 1.2 Mettre en réseau les acteurs pour une réponse cohérente et coordonnée aux usagers
- 1.3 Lutter contre le non-recours aux droits
- Axe 2 : Agir pour la solidarité à travers l'offre et la qualité des services
- 2.1 Adapter l'offre de services aux besoins des publics ciblés
- 2.2 Renforcer les coopérations dans l'observation et l'anticipation des besoins des habitants 2.3 Renforcer l'attractivité des métiers et accompagner leurs évolutions
- Axe 3: Favoriser le vivre ensemble et la participation des habitants
- 3.1 Créer les conditions d'une vie locale dynamique et créatrice de lien social
- 3.2 Encourager l'engagement des habitants
- Axe 4 : Accompagner une transition écologique solidaire
- 4.1 Lutter contre la précarité énergétique de l'habitat
- 4.2 Favoriser l'appui à la mobilité sur le territoire pour tous les publics, par le maillage et la diversification des transports
- 4.3 Améliorer la qualité alimentaire des restaurations collectives en lien avec le Projet alimentaire du territoire

Au regard de la délibération du conseil de communauté du SICOVAL concernant le renouvellement de la Convention Territoriale Globale définissant 4 axes stratégiques et 11 orientations,

Compte tenu de fait que les communes sont signataires à part entière de la Convention Territoriale Globale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER l'architecture de la CTG 2025-2029 (axes et orientations)
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les actes afférents à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme en mairie, le 4 mars 2025.

Fait à Goyrans, le 4 mars 2025

Véronique HAITCE

Maire de Goyrans